

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**

EXPEDITEUR :
SNUipp88-FSU
 6 Maison des Associations
 Quartier La Magdeleine
 88000 EPINAL

P

P R E S S E
 DISTRIBUÉE PAR
 LA POSTE 

Suppl. n°2 au n° 94 de septembre 2014 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
 Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

**POUR GRANDIR
 LE SYNDICALISME
 Ne vous laissez pas faire, VOTEZ !
 POUR GRANDIR
 L'ECOLE et le SERVICE PUBLIC
 VOTEZ SNUipp et FSU !**

Du 27 novembre au 4 décembre prochains, vous allez élire vos représentants à la CAPD, à la CAPN, au CTA, au CTM, aux CCPA pour certains. Choix déterminants pour la défense de vos droits, de l'Ecole et des services publics.

Depuis leur création en 1993, le SNUipp et la FSU s'attachent à développer toujours plus de transparence avec le souci du respect des règles pour tous. Ils ont pris systématiquement position pour un service public plus efficace qui crée de l'entraide et du lien social, en avançant leurs propositions. Ils continueront !

Les dispositions électorales électroniques sont malheureusement source d'abstentions et le SNUipp-FSU entend bien contrer avec vous la baisse de participation orchestrée par ceux qui souhaitent affaiblir les syndicats...

L'Education et l'Ecole ne sont pas des marchandises, mais elles constituent une manne attendue par la finance. Déstabiliser et briser les forces internes qui continuent à résister est donc un passage obligé.

*Discréditer le syndicalisme est l'objectif de nos dirigeants. **Ne pas se laisser faire, c'est voter !***

Au SNUipp-FSU,

**Notre échelle des valeurs
 ne sert pas à monter
 mais à grandir**

Notre capacité d'action sera à la hauteur de ce que chacun d'entre nous y mettra.

**VOTEZ
 SNUipp et FSU !**

Réjane JACQUOT

SOMMAIRE :**Page 1**

Edito

Pages 2 et 3

Elections professionnelles

Page 4

Trois ans d'activité

Page 5

Trois ans de CAPD

Pages 6

Le SNUipp-FSU vous représente

Page 7

Bonnes raisons de voter SNUipp

Page 8

SEGPA



POUR RENFORCER LE SYNDICALISME... VOTEZ !

Le vote électronique : Attention à l'abstention !

Le SNUipp-FSU est favorable au vote à l'urne, moyen proche du lieu de travail qui favorise la participation par l'émulation locale. Il a exprimé sa position auprès des autorités.

Le SNUipp-FSU déclare la guerre à l'abstention

En 2011, lors des premières élections par vote électronique, le taux de participation avait connu une baisse de 23 points par rapport à 2008 dans le département.

Si le SNUipp, déjà première organisation nationale et départementale, avait alors pu enregistrer une progression de 5 points à 40 % des voix, il ne peut se satisfaire d'une baisse de participation qui atteint la représentativité et minore le résultat.

L'équipe départementale prépare donc ce rendez-vous. Elle le fait dans le cadre habituel de son activité mais avec une attention toute particulière. Chacun pourra y participer par un rappel amical auprès de ses collègues d'école, de connaissances... Toutes les interventions pour favoriser le vote des collègues seront les bienvenues.



Sans compte électeur... Pas de vote !

1- CRÉEZ VOTRE COMPTE ELECTEUR dès maintenant sur

<https://vote2014.education.gouv.fr/>

Pour cela

Vous aurez besoin de votre adresse électronique professionnelle et de votre NUMEN

Vous pourrez ainsi consulter et vérifier si vous êtes inscrit

adresse électronique professionnelle

les scrutins auxquels vous participez sur la liste électorale.

Vous recevrez ensuite une notice papier avec vos identifiants de vote



2- VOTEZ à partir du 27 novembre

Pour un syndicalisme de progrès...

VOTEZ SNUipp-FSU !

UNE EQUIPE DE PROXIMITE

- qui informe et représente tous les personnels
- qui suscite le débat et consulte les collègues
- qui garantit le respect des règles dans la transparence et l'équité pour tous
- qui écoute et défend chacun sans distinction
- qui est présente tout au long de son mandat et n'attend pas les élections pour agir
- qui s'investit et s'inscrit pleinement dans l'action
- qui reste active dans les classes ou auprès des élèves, sans décharge totale de service.



LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES : A QUOI ÇA SERT ?

LISTE SNUipp-FSU A LA CAPD DES VOSGES

Francis GEHIN	Enseignant-Educateur EPINAL
RIQUEUR Florence	Enseignante spé. RASED Jules Ferry GERARDMER
Réjane JACQUOT	Psychologue BRUYERES
J-Christophe LABOUX	Adjoint spécialisé ITEP EPINAL
Brigitte MANGEOT-MURA	SEGPA PE CHARMES
Vincent HILSELBERGER	Adjoint élémentaire ST-DIE
Sylvie WYRZYKOWSKI-DENET	Adjointe élèm DARNEY
Norbert GILET	Remplaçant LES FORGES
Hélène VAXELAIRE	Adjointe primaire THIEFOSSE
Joël TONDON	Remplaçant BFC GIRONCOURT/VRAINE
Nathalie BOLMONT	Directrice Maternelle CONTRXEVILLE
Cédric LENARS	Enseignant spécialisé SEGPA RAMBERVILLERS
Capucine ABONOU	Adjointe élémentaire VAL-D'AJOL
Laurence CALOT	Directrice primaire THAON-LES-VOSGES

Ces collègues, adjoints en maternelle et élémentaire, directeurs, remplaçants, membres des réseaux d'aide, d'équipe de circonscription, de SEGPA, d'établissements spécialisés, d'EREA couvrent l'ensemble des fonctions et des secteurs géographiques. L'équipe est ainsi à même de mener sa tâche sur tous les fronts et envers tous les enseignants.

Les enjeux des élections

VOTER pour le SNUipp-FSU et la FSU c'est

Au niveau départemental (**CAPD**), augmenter leur capacité à représenter et défendre les personnels face à l'administration dans un souci permanent d'égalité et d'équité !

Au niveau académique (**CTA**), grandir une force de résistance aux pressions et développer des propositions organisées autour d'un projet progressiste pour l'Ecole.

Au niveau national (**CAPN et CTM**), donner les moyens au syndicat de faire avancer ses positions auprès du ministère et augmenter ses moyens d'action en personnels disponibles pour l'écoute des collègues. Ce sont les scores aux élections professionnelles et en particulier au **CTM** qui définissent la représentativité de l'organisation syndicale. Plus le SNUipp-FSU et la FSU auront de délégués et de représentants, plus ils pourront faire entendre votre voix et mieux ils pourront continuer à mener concrètement les actions d'information et de soutien aux personnels, syndiqués ou non, dans leurs difficultés professionnelles.

Qu'est-ce que la CAPD ? (commission administrative paritaire départementale)

C'est une instance départementale où siègent à part égale les représentants de l'administration et vos représentants, délégués du personnels (7 dans les Vosges). Son avis est consultatif, l'IA prenant les décisions. Elle traite de toutes les questions relatives à l'activité professionnelle et à la carrière des PE et Instituteurs (mouvement, promotions, formation, questions disciplinaires...)

Qu'est-ce que la CAPN ? (commission administrative paritaire nationale)

Cette instance paritaire nationale intervient dans la gestion de la carrière des enseignants détachés en France et hors de France. Elle est saisie à propos des permutations interdépartementales, des stages longs ASH...

C'est au sein de ces instances qu'ont lieu les débats de fond sur la gestion des carrières

La conception du paritarisme au SNUipp-FSU

L'activité des délégués du personnel épouse les règles et options défendues par notre organisation :

- **Transparence**
- Information détaillée sur les dossiers et publication des avis adoptés
- Consultation de l'ensemble des collègues : nous construisons nos choix en tenant compte des exigences et positions de nos collègues
- Défense de l'équité et de la garantie d'application de la **même règle pour tous, syndiqués ou non.**

Cette conception s'inscrit pleinement dans la démarche de défense individuelle des collègues que nos délégués assurent tout au long de l'année.

Pour plus d'info, consultez Le KISAITOU sur <http://www.snuipp.fr>

*Vous partagez le projet progressiste pour l'école
que porte notre syndicat*

*Vous avez pris part, à nos côtés, à des actions collectives
Vous avez fait appel à la compétence de ses militants
(renseignements, soucis professionnels...).*

**VOTEZ ET FAITES VOTER SNUipp-FSU
AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES**

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC**
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n° 0715 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : novembre 2014

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp-FSU
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL



2011-2014 ... TROIS ANS DE VIE SYNDICALE

Le SNUipp-FSU vous propose dans ce bulletin une présentation rapide et une rétrospective partielle de son action

PARTICIPATION A LA VIE STATUTAIRE :

le SNUipp est un des syndicats de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire). Son Conseil National se réunit à Paris tous les 40 jours environ. La section départementale prépare le CN en Conseil Syndical qui se réunit une fois par mois. Le Bureau est chargé d'exécuter les décisions et orientations définies par les congrès et C S (30 membres). Le représentant au Conseil National n'est pas toujours le Secrétaire Départemental, et ça l'arrange...

CONSTITUTION DU BUREAU 88 à compter du 1er septembre 2014.

Secrétaire Départementale : Réjane JAC-QUOT.

Secrétaires Adjoints : Norbert GILET, Joël TONDON, Jean-Christophe LABOUX, Francis GEHIN, Vincent HILSELBERGER

Trésorière : Brigitte MANGEOT-MURA

PRATIQUES SYNDICALES

- Le SNUipp-FSU écoute, aide et soutient tous les personnels sans distinction, **syndiqués ou non**.

- Au SNUipp-FSU, la démocratie interne repose sur la recherche de positions de synthèse. Une disposition qui oblige à aller plus au fond dans les débats internes et qui nécessite une argumentation forte, où chacun est force de proposition. Des votes indicatifs sont pratiqués, mais lorsqu'il y a nécessité, les décisions sont prises à une majorité de 70%, obligeant la recherche d'un accord large au sein de l'organisation.

- Le SNUipp-FSU consulte tous les collègues avant de prendre les décisions qui entraînent toute la profession.

- La recherche de l'unité est un principe de base. Mais dans le cas des EVS par exemple, la contradiction générée par la signature du protocole de direction instituant la précarité, par certaines organisations, rend l'unité compliquée.

- Enquêtes, réunions d'informations syndicales, rencontres des IEN, de l'IA, plus de 700 appels téléphoniques de collègues par an, accompagnement des collègues pour rencontrer l'IA, l'IEN ou les services ...

L'information :

- 40 bulletins d'information sont arrivés dans les écoles entre décembre 2011 et septembre 2014

- Le site internet est mis à jour 2 à 3 fois par semaine

- La lettre électronique « info snuipp » est envoyée aux écoles et adresses disponibles dès que l'information l'impose, souvent deux fois par semaine...

Evolution des adhésions : Depuis la baisse après 2003, le SNUipp-FSU enregistre une progression constante. Un regain de reconnaissance de l'action syndicale, en particulier celle du SNUipp-FSU. Certainement aussi une recherche d'alternative à une situation politique désastreuse...

UN SYNDICAT QUI N'ATTEND PAS LES ELECTIONS POUR AGIR !

La détermination et l'engagement du SNUipp-FSU ont permis de gagner...

- *Sur ST-DIE puis sur EPINAL, le SNUipp88-FSU ne lâche pas, tant que les collègues sont en difficulté : les rapports entre les enseignants et la hiérarchie doivent être fondés sur le respect et la confiance mutuels. Le SNUipp est intervenu notamment à Saint-Dié en intersyndicale, puis à Epinal, seul, en demandant une veille sanitaire du CHSCT. Il a obtenu dans un premier temps le déplacement du problème, puis la prise en compte totale de la souffrance des personnels. Ces derniers s'en souviennent encore.*

- *avec les enseignants référents après avoir obtenu le matériel indispensable à leur mission auprès du Conseil Général des Vosges, il gagne la réintégration de deux collègues injustement mutés d'office, puis des créations de postes. Il continue à les soutenir pour des créations et le maintien de la coordination départementale.*

- *avec les coordonnateurs d'ULIS... Il suscite une intersyndicale et négocie pour de meilleures conditions de travail. Il obtient une limitation d'effectif et des heures de coordination reconnues et payées.*

- *avec les EVS, le SNUipp s'est battu chaque année depuis 2008 alors même qu'il n'a pas signé le protocole qui les a installés dans les écoles. Il les soutient dans leurs démarches aux prud'hommes face à l'administration qui ne respecte pas leurs droits... Il finit par obtenir un début de stabilisation avec la CDisation (beaucoup trop progressive) des AVS à cette rentrée 2014.*

- *Le SNUipp-FSU obtient également l'attribution de l'indemnité aux non spécialisés affectés en CLIS et le cumul ISSR/indemnité direction pour les remplaçants, que l'IA leur refusait...Après de nombreux recours au TA...*

En 3 ans, plus de 500 collègues ont participé aux stages syndicaux du SNUipp-FSU dans les Vosges
Stages organisés en partenariat avec le centre de formation de la FSU

- Début de carrière, Entrée dans le métier
- Histoire du syndicalisme
- Laïcité – Loi 1901
- Formation des commissaires paritaires
- Fonction publique –
- Condition féminine et laïcité
- Impôts - Justice sociale – Avenir
- Difficultés du métier – Personnels en difficulté
- EVS CUI-CAE
- SEGPA et collèges
- Retraites
- Développement durable
- Action sociale
- psychologie scolaire
- direction d'école
- les RYTHMES SCOLAIRES avec Claire LECONTE
- ...

Pour ne pas vous laisser faire ! VOTEZ !

Pour voter, vous devez d'abord créer votre ESPACE ELECTEUR

sur <https://vote2014.education.gouv.fr/>

CAPD du 12/12/2011

- Dénonce les pertes cumulées du pouvoir d'achat des enseignants.
- Demande la déconnection totale de l'évolution de carrière et de l'évaluation des personnels.
- Demande que les mesures techniques d'attribution des promotions soient précisées et que les discriminants en cas d'égalité de barème soient revus
- Souhaite un point sur les prises en compte des demandes et sur les procédures de frais de déplacement pour les animations pédagogiques

CAPD du 02/02/2012

- Fait remarquer que l'ampleur des mesures de fermetures pose problème
- Demande que tous les redéploiements ou transferts de poste de RASED ou de remplaçant, fassent l'objet d'un traitement dans le cadre de la carte scolaire.

CAPD du 28/02/2012

- Demande qu'une deuxième phase électronique soit mise en place avec saisie de vœux
- Soulève la question des postes Enfants Du Voyage
- Interroge les services sur les conséquences des fermetures dans les RASED, pour les postes de remplaçants et la réorganisation annoncée.

CAPD du 02/03/2012

- Interroge l'administration sur l'actualité des priorités médicales
- Fait remarquer les difficultés de plus en plus pressantes sur la santé du personnel
- Souhaite savoir quelles seront les priorités de Mme le Directeur Académique en matière de congé de formation pour l'année 2012-2013.
- Souhaite connaître les dispositions d'attribution des temps partiels pour l'année scolaire prochaine
- Fait remarquer que la formation CAPASH est traitée dans un contexte de grand gâchis

CAPD du 24/04/2012

- Attire l'attention sur le « mal vivre » professionnel de nombreux collègues.
- Dénonce la multiplication des évaluations et la perte du sens du métier.
- Montre le lien libéral entre Socle Commun, LPC et projet de réforme de l'évaluation des enseignants.
- Demande si, comme il l'avait souhaité, un courrier individuel a été envoyé aux collègues en CLM et CLD

CAPD du 25/05/2012

- Estime qu'aucune entrave supplémentaire au-delà de la continuité du service ne peut être opposée au droit concernant la participation aux réunions d'information syndicale.
- Demande l'abandon de la RGPP et du "nouveau management public".
- Demande que les résultats des évaluations nationales restent dans les écoles.
- Intervient sur les 3 points de bonification et le refus d'attribution aux TRS dont la composition a été modifiée.
- Souhaite un point d'information sur les demandes de temps partiels, les éventuels refus et leurs motifs.
- Estime que tous les enseignants doivent bénéficier du Pass Education

CAPD du 02/07/2012

- Dénonce le non renouvellement des EVS et demande de revenir sur cette décision
- Rappelle à l'administration que les repré-

sentants des personnels doivent être en possession de l'ensemble des éléments du second mouvement

Demande les moyens nécessaires pour inverser le processus de destruction de notre système scolaire.

CAPD du 06/09/2012

- Demande que les informations relatives à l'accès à la hors-classe soient données suffisamment tôt
- Demande l'intégration dans le corps des professeurs des écoles de tous ceux qui en font la demande.

Groupe de travail du 20/11/2012

- Soulève le problème du discriminant en cas d'égalité qu'est l'ancienneté dans le poste.
- Propose que, si 0.5 de reliquat ou plus dans l'échelon, on fasse une promotion dans ce même échelon.

Groupe de travail du 06/12/2012

- Propose de prendre en compte les enfants nés entre la 1ère phase et les autres phases

CAPD du 18/12/2012

- Aborde le problème des T2 sans note.
- Souhaite un point sur les procédures Emplois d'Avenir Professeur et sur la rémunération des tuteurs.

Groupe de travail du 24/01/2013

- Propose une progressivité de l'extinction du système actuel de postes bonifiés
- Demande de retirer de la liste des postes spécifiques les postes de directeurs 2classes et plus
- Demande l'organisation d'un groupe de travail élargi ou un pré-mouvement
- Souhaite que le nombre de vœux soit augmenté jusqu'à 50
- Demande la possibilité de participer au mouvement pendant un CPE
- Demande qu'il y ait possibilité de travail à temps partiel 80% hebdomadaire.
- Propose le maintien sur un poste partagé si la composition du poste est identique ou au moins à 50% identique
- Propose que les titulaires de secteurs aient la possibilité de choisir 1 poste de plus au moins que d'enseignants
- Propose que dans le cas des adjoints, les points de carte scolaire puissent être utilisés pour obtenir un poste dans l'ASH
- Propose que pour les directeurs, les points de carte scolaire puissent être utilisés pour obtenir tout poste de directeur avec maintien éventuel de l'indemnité si le poste n'est pas obtenu
- Demande que soit donnée une priorité aux enseignants des RPI et RPC pour être réaffecté sur son poste dans l'école ou le RPI touché.
- Demande la participation des représentants des personnels aux affectations des enseignants stagiaires et en surnombre et des délégations.

CAPD du 21/02/2013

- Explique que le dispositif plus de maîtres que de classes repose sur des échanges diversifiés dans les équipes et le travail en petits groupes.
- Estime que ces postes doivent être accessibles à tous les personnels, sans profilage

CAPD du 30/05/2013

- Précise qu'une demande intersyndicale d'évolution des obligations de services, dans les ULIS, vers plus d'heures de coordination a été déposée.
- Est en désaccord avec la pratique du main-

tien de collègues à titre définitif sur des postes qui n'ont pas été offerts à la profession au mouvement

Propose à la DASEN une harmonisation des modalités d'affectation des TRS sur les postes fractionnés

CAPD et GT du 28/06/2013

- Demande à l'administration et au Préfet de Région de se prononcer pour un renouvellement des EVS
- Souhaite connaître le détail des demandes de travail à temps partiel
- Souhaite connaître l'avancement du dossier Inéat/Exéat

CAPD et GT du 09/09/2013

- Rappelle qu'il demande l'abandon de la disposition des 36h d'APC
- Exprime son opposition sur retrait d'un collègue du tableau d'accès à la hors classe pour raison professionnelle.
- Rappelle concernant les postes à profil, son opposition au classement des candidatures,

CAPD du 17/12/2013

- Propose pour l'attribution des 10^{èmes} restant de traiter les cas d'égalités de barème en prenant en compte les discriminants, puis répartir le reste au 11^e échelon.
- Précise qu'il est impossible de trouver la procédure sur PIAL pour les demandes au titre du DIF

CAPD du 21/02/2014

- Souhaite connaître les modalités d'affectation et de formation prévues pour les contractuels M2 et PES pour l'année 2014-2015.
- Souhaite savoir si une formation CAPASH est envisagée pour les enseignants du département et si un appel à candidature a été lancé.
- Rappelle sa demande de remise en place d'une formation longue sur le temps de travail.
- Souhaite qu'une réunion du Conseil de Formation soit programmée

CAPD du 18/04/2014

- Estime que les suppressions massives de postes dans les écoles du département vont mettre en difficulté de nombreux collègues.
- Estime que l'équité justifie la mise en place d'une classe unique de 11 échelons et d'un indice terminal à 783 points pour tous.
- Réitère ses demandes de création d'un véritable métier d'EVS et d'un statut relevant de la fonction publique,
- Salue qu'à sa demande un groupe de travail DIRECTION soit mis en place

CAPD du 03/06/2014

- Rappelle que les conditions de travail ont évoluées positivement, mais au prix fort pour certains des Enseignants Référents
- Demande la lecture totale du document du mouvement,
- Défend le droit à l'oubli des difficultés datant de plusieurs années pour une collègue souhaitant revenir dans une école.
- Interroge sur l'urgence de décisions de renouvellement des personnels en CUI -CAE (EVS)
- Rappelle sa demande de bilan des actions de formation continue

CAPD du 30/06/2014

- Demande que tous les instituteurs candidats soient inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au corps de professeur des écoles



Il n'y a pas de fatalité, l'avenir dépend de chacun d'entre nous !

Le SNUipp88-FSU vous représente à la CAPD et dans toutes les instances (CAPN, CTA, CTM...)

POUR LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES

Sauver, développer les Rased et donner une véritable dimension à la psychologie scolaire.
Développer les départs en formation et améliorer les conditions d'exercice dans l'ASH, en SEGPA, CLIS...
Protéger l'école maternelle et améliorer les conditions d'accueil dès 2 ans ...
Généraliser « plus de maîtres que de classes » pour travailler en petits groupes...
Reconquérir la reconnaissance du métier et faire cesser les contrôles tatillons et infantilisants...
Reconstruire une véritable formation continue et redonner à l'Ecole son ambition ...

POUR LES DROITS DES ENSEIGNANTS ET DE TOUS LES SALARIES

Réformer le système de l'inspection/sanction, infantilisante, pour aller vers plus de formation et de conseils
Obtenir les passages d'échelon, pour tous, dans les conditions les plus favorables
Rembourser tous les frais personnels engagés dans le cadre professionnel à hauteur de la réalité
Respecter le droit au temps partiel et revenir à l'application du 80% dans un cadre hebdomadaire
Augmenter les salaires, restaurer l'ISSR
Défendre et développer la protection sociale : sécurité sociale, retraite (retour aux 37,5 annuités pour tous sans décote)
Lutter contre la précarité
Abroger le Service Minimum d'Accueil et la déclaration individuelle d'intention de grève...

POUR LE SNUipp-FSU, LE DOSSIER DE LA DIRECTION ET DU FONCTIONNEMENT DES ECOLES N'EST PAS CLOS !

Supprimer la supercherie de l'APC et exiger du temps et des moyens pour les équipes afin de mieux prendre en compte la diversité de tous les élèves
Favoriser les maintiens sur postes provisoires pour la continuité des équipes et faciliter les débuts de carrière en mettant en place une **véritable formation**
Exiger des emplois statutaires qualifiés pour l'aide administrative et l'accompagnement des élèves handicapés (contrats EVS, AESH)
Exiger du temps de décharge pour toutes les directions
Redéfinir clairement les missions et les responsabilités des directeurs...

UNE EQUIPE DE PROXIMITE EFFICACE

Le SNUipp garantit la transparence au niveau du mouvement, des promotions ... notamment en publiant les résultats avec les barèmes et diffuse des comptes-rendus détaillés des instances.

Le SNUipp est constamment auprès de la profession et n'attend pas les élections pour agir. Des dizaines de réunions et stages syndicaux ont permis de rencontrer des centaines de collègues.

Le SNUipp est réactif. Il répond très rapidement à toutes les questions des collègues... Plus de 700 appels et autant de courriers électroniques traités avec la plus grande attention chaque année...

POUR DES SERVICES PUBLICS PLUS FORTS

- **Militer contre la marchandisation de l'école** et la mondialisation libérale, notamment au côté d'ATTAC dont le SNUipp-FSU est membre fondateur
- **Résister au démantèlement du service public d'Éducation**, refuser notamment les projets qui annoncent la mainmise par les élus locaux sur l'indépendance de l'École
- **Enrayer le désengagement de l'Etat** de ses plus hautes responsabilités (Éducation, eau, électricité, transports...)...

POUR UNE ECOLE REPUBLICAINE QUI AVANCE AVEC L'ENSEMBLE DE LA PROFESSION

- **S'opposer au fichage centralisé des individus**
- **Favoriser les liens** entre les enseignants et chercheurs en organisant colloques, stages, publications, université d'automne, informations syndicales, formation...
- **Obtenir une formation cohérente** en phase avec les exigences de notre métier
- **Sortir de la gangue de l'évaluation** et du pilotage par les résultats...

Combattons ensemble toutes les formes d'inégalités et d'injustices



Activisme ambiant

Il est arrivé qu'on reproche au SNUipp-FSU, son activisme permanent. On constatera, à l'approche des dates électorales fatidiques que d'autres organisations syndicales sont soudainement animées d'intérêt pour l'action ou l'information régulière, voire un peu lourde. Certaines vont jusqu'à proposer 3 formations syndicales en moins d'un mois, d'autres se contentent d'inonder les boîtes électroniques pour éviter toute lecture éventuelle des messages des autres candidats. Le SNUipp-FSU, lui, est effectivement actif tout au long du mandat... Il ne change pas de braquet à l'approche des élections... à part ce présent bulletin supplémentaire qui vous fait le point sur les 3 dernières années et les rencontres dans les écoles dites « MIDIS DU SNUipp-FSU » pour faciliter la participation au vote électronique particulièrement démobilisateur.

Les « MIDIS DU SNUipp-FSU » inscrivez-vous !

Vous vous posez des questions sur vos carrières, vous êtes préoccupés par un sujet particulier dans votre école, des collègues souhaitent échanger avec un représentant du personnel, pour des raisons de sécurité, des raisons d'autorité mal placée... proposez deux dates au SNUipp88-FSU sur <http://88.snuipp.fr> et le SNUipp viendra à vous du temps de midi, pour échanger et casser la croûte. Dans un premier temps, le SNUipp a proposé à certaines écoles de l'accueillir afin de discuter et surtout de préciser les modalités techniques du vote électronique. Ces lieux vous sont communiqués par mails.

Les rythmes scolaires... Revoir la copie !... Une enquête pour se faire entendre !

Les premières remontées partielles confirment les craintes exprimées par le SNUipp-FSU : inégalités renforcées, maternelles malmenées, collègues désorientés, absences constatées, ... Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence à améliorer les conditions de travail en réduisant le temps de service et en généralisant le plus de maîtres que de classes. Le SNUipp-FSU vous invite à donner votre point de vue sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes généralisée depuis la rentrée. Premier état des lieux sur un dossier qui n'est pas clos et que le syndicat entend bien continuer à porter avec vous. Pour l'heure, afin d'établir un premier bilan après la première période scolaire, le SNUipp-FSU vous invite à remplir son questionnaire en ligne. <http://88.snuipp.fr>

Le décret sur la réforme des rythmes a occupé le devant de la scène à juste titre : il a une incidence sur l'organisation du temps des enfants, mais aussi des parents, des enseignants, des associations... Il a mobilisé bien des énergies, mais à elle seule, son application suffit-elle à régler le « mal-être » de l'Ecole ?

Pourquoi n'y avoir pas associé par exemple la refonte des programmes, repoussée, elle, à 2015 pour la maternelle et à 2016 pour l'élémentaire ? Pourquoi ne pas avoir pris en considération la nécessaire restauration d'une formation continue de qualité, permettant ainsi aux enseignants de revoir leurs pratiques, d'échanger avec les collègues... Bien sûr, il aurait fallu assurer le remplacement des enseignants en formation. Or, malgré la promesse de priorité à l'Ecole, les collègues ne voient guère les choses bouger. Certes, la formation initiale existe à nouveau, instaurée avec bien des maux, mais l'ensemble donne le sentiment d'un manque d'ambition, de cohérence.

*Si l'on veut réussir l'Ecole, en redonnant le goût de celle-ci aussi bien aux élèves qu'aux enseignants, il faudra lui accorder des moyens ambitieux, et surtout, écouter enfin ceux qui la vivent ! **Le décret doit être réécrit !***

AUTRES BONNES RAISONS DE VOTER SNUipp-FSU

***Au SNUipp-FSU, la démocratie interne repose sur la recherche de positions de synthèse** et non sur un vote à plus de 50%. Une disposition qui oblige à aller plus au fond dans les débats internes et qui nécessite une argumentation forte, où chacun est force de proposition.*

***Plus de maîtres que de classes, c'est une revendication qui date de la création du SNUipp-FSU en 1993.** C'est pour promouvoir les pédagogies novatrices et pouvoir travailler en petits groupes sur le temps scolaire de tous les élèves que le SNUipp-FSU tient à la généralisation de cette pratique.*

***Lors du mouvement des enseignants du 1er degré, le SNUipp88-FSU est le seul à vous proposer l'opération transparence,** les barèmes d'accès aux postes sur 3 ans pour vous aider à préparer votre demande de mutation, et les barèmes des résultats du 1er mouvement pour vérifier si votre situation a correctement été prise en compte.*

***A la demande du SNUipp88-FSU, un groupe de travail départemental « direction » est mis en place** par le DASEN pour simplifier les tâches des collègues directeurs... A suivre.*

Au SNUipp88-FSU, les collègues déchargés syndicaux restent actifs dans les classes ou auprès des élèves, sans décharge totale de service.



INFO... SEGPA... Où en sommes-nous ?

Après le vote de la loi sur la refondation de l'Ecole, le ministère a ouvert des chantiers métiers. Il a mis en place différents groupes de travail auxquels participent les organisations syndicales dont le SNUipp-FSU. Les discussions ont porté et portent aussi bien sur les RASED, sur les psychologues scolaires que sur les SEGPA (suite au rapport sur la grande difficulté scolaire) et sur les EREA. Concernant les SEGPA le ministère a pour objectif de réécrire les circulaires de 2006 et de 2009, qui certes, sans être « parfaites » offrent cependant un cadre de fonctionnement et organisationnel sur lesquels les équipes peuvent s'appuyer.

Des groupes de travail se sont pour le moment réunis avec pour thématiques le diagnostic, le fonctionnement et le recrutement des élèves (Voir sur <http://88.snuipp.fr>).

Restent deux réunions de travail avec à l'ordre du jour, l'orientation post-3^o et les personnels. L'écriture de la nouvelle circulaire est prévue pour la rentrée 2015 autant dire que le ministère souhaite aller vite. A ce stade de la consultation, chacun(e) peut se demander quelle orientation va suivre le ministère, quel fonctionnement veut-il définir pour la SEGPA de demain ? Dès le début des discussions, le SNUipp s'est félicité de la tenue d'un tel chantier...enfin une discussion allait s'ouvrir sur ces structures, sur leur pilotage, sur le recrutement des élèves, sur la formation des personnels, sur les poursuites d'études etc etc.

Après trois groupes de travail et tout en reconnaissant l'expertise des personnels y enseignant, le travail de qualité fourni au sein des

SEGPA, le ministère ne semble animé que par la question de l'école inclusive, tout cela dans un contexte budgétaire contraint. Le ministère dit : « L'évolution des SEGPA s'inscrit dans la refondation de l'école de la République. Elle occupera une place importante dans la réforme du collège »....

Tout d'abord, son article 1er affirme le principe d'école inclusive, c'est-à-dire le droit pour chaque enfant non seulement d'être scolarisé, mais aussi d'être scolarisé dans les mêmes conditions que les autres élèves et avec eux, ou, à défaut, de s'en rapprocher le plus possible. Pour porter ce projet d'école inclusive, une interrogation sur le rôle et le fonctionnement des SEGPA est donc nécessaire »

A cet objectif aussi louable soit-il, le SNUipp répond qu'il faut bien différencier notion de handicap et de grande difficulté scolaire, cesser de fermer des divisions de 6^o comme cela a pu se faire dans certains départements, maintenir l'organisation structurelle de la SEGPA. Définir une politique spécifique en direction de publics de plus en plus fragiles, souvent en délicatesse avec les enseignements, et pour certains élèves submergés par des difficultés d'ordre psychologique, social et ou économique doit être une priorité. D'ailleurs partout, où les politiques départementales se révèlent volontaristes (moyens fléchés, structures consolidées, formations des personnels, animations pédagogiques...), l'objectif fort de préparer des jeunes à entrer en formation qualifiante de niveau V, de les « sortir » de la grande difficulté scolaire, de leur faire mieux vivre leur scolarité a pu ou peut être atteint.

C'est pourquoi le SNUipp, au cours des différents groupes de travail, sans être arcbuté sur une vision passéiste des choses défend à la fois des préconisations du rapport Delaubier sur la grande difficulté

scolaire (moyens dévolus à la SEGPA, PE et PLP formés, formation spécifique pour les directeurs, mise en place du projet individuel de formation et d'orientation, stabilité du groupe-classe de la 6^o à la 3^o avec des effectifs réduits, découverte professionnelle, maintien des heures de coordination et de synthèse...) mais aussi propose d'agir sur plusieurs leviers pour faire évoluer la structure. Ainsi le SNUipp pense qu'il faut avoir un meilleur maillage du territoire pour éviter des temps de transports souvent générateurs de fatigue et d'absentéisme, se doter d'un pilotage national et académique de l'enseignement adapté, valoriser la découverte professionnelle, mieux définir la population relevant des enseignements adaptés, maintenir le droit à la formation, revaloriser le CFG, accorder des DHG et des moyens de concertation à la hauteur de ces enjeux de formation.

Mais tout cela ne pourra se faire sans que les personnels soient consultés ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et sans que leurs conditions de travail soient améliorées (abaissement des obligations de service à 18H, perception de l'ISAE, égalité de traitement avec leurs collègues du 2nd degré).

Suite aux différentes enquêtes produites par le SNUipp, quelques chantiers semblent prioritaires : 1- que les SEGPA reçoivent des DHG abondées afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dû aux élèves ; 2- qu'une réflexion soit engagée sur le public accueilli en SEGPA ; 3- que les remplacements soient assurés ; 4- que les enseignants soient mieux reconnus dans leurs missions souvent difficiles (formation et animations pédagogiques indispensables)...

Le SNUipp-FSU est la seule organisation syndicale de l'académie à présenter une liste à l'élection à la Commission Consultative des Directeurs de SEGPA

**Le SNUipp-FSU siège également en Comité Technique Départemental.
Il est le seul à intervenir systématiquement sur les SEGPA**